La place d'armes fédérale pour les écoles de tir

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 14

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-335353

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La place d'armes fédérale pour les écoles de tir.

A la fin de juin de cette année, la commune de Wallenstadt votait l'entrée en négociations avec la Confédération et le canton de St-Gall, en vue de l'établissement d'une place d'armes fédérale à Wallenstadt pour les écoles de tir.

Cette nouvelle étonna fort dans notre canton et provoqua chez beaucoup un certain désappointement.

L'Etat de Fribourg avait fait de nombreux et importants sacrifices pour transformer l'ancienne fabrique de wagons en une caserne belle et spacieuse et répondant à toutes les exigences modernes, et, disons-le, ses efforts avaient été couronnés de succès, car cette construction provoque l'admiration de toutes les personnes compétentes. Aménagement, distribution, issues, aucun détail n'avait été négligé.

Elle remplissait toutes les conditions nécessaires pour devenir une place d'armes de division, mais les négociations entreprises à ce sujet, peut-être trop tard, ou une certaine préférence pour Colombier fit pencher la balance pour cette dernière ville et Fribourg eut, comme fiche de consolation, les cours de répétition ainsi que le dépôt d'une certaine quantité de matériel de guerre. Il fut en même temps question d'établir, à Fribourg, les écoles de tir ; sur une demi-promesse du Département militaire fédéral, on se hâta de faire construire les lignes de tir nécessaires ; rien ne fut négligé pour obtenir une place modèle ; les travaux furent poussés très activement, et déjà l'année passée les premières écoles de tir vinrent s'y installer. Les résultats du tir furent excellents, les instructeurs se montrèrent très satisfaits de l'installation des stands et des cibles et du soin qu'on avait donné à ne négliger aucun détail ; les rapports faits à ce sujet ont tous été favorables à Fribourg.

Tout faisait prévoir qu'après les sacrifices que Fribourg, ville et canton, s'étaient imposés pour obtenir une place d'armes bien établie pour les écoles de tir, le Département militaire choisirait Pérolles comme place d'armes pour ces écoles. Mais il n'en fut rien. Cette année, les écoles eurent lieu à Wallenstadt, et nous voyons cette commune s'adresser à la Confédération dans le but de devenir définitivement place d'armes fédérale.

Il y a donc en présence deux places rivales, Wallenstadt et Fribourg.

La Confédération, pour être équitable, donnera certainement la préférence au canton qui réunit le mieux les conditions qu'on exige pour les écoles de tir. Qu'il nous soit permis d'examiner impartialement ces deux places et les avantages et inconvénients qu'elles présentent.

La première condition que l'on exige pour une école de tir, c'est une installation complète et bien entendue des stands, afin de pouvoir exécuter avec sûreté et rapidité les feux individuels de 125 jusqu'à 600 mètres. Or, on a établi à Pérolles quatre lignes de tir ;

Une première ligne comprenant six stands aux distances de 400, 300, 250, 225, 200 et 125 mètres, ayant la même butte et des cibles fixes et mouvantes.

Une deuxième ligne comprenant une butte avec cibles fixes et deux stands aux distances de 400 et 300 m.

Une troisième ligne avec une butte et cibles fixes et deux stands aux distances de 500 et 400 m.

Une quatrième et dernière ligne, ayant la même butte que la troisième ligne, avec un stand à 600 m.

Ces lignes de tir, situées sur le versant gauche de la vallée de la Sarine, à proximité immédiate de la caserne, sont abritées du vent et sont suffisamment ombragées pour que le tireur ne soit pas ébloui par l'éclat du soleil.

De plus, de chaque stand on peut communiquer avec les marqueurs au moyen d'un système de télégraphes : on a poussé le luxe jusqu'à établir un fil par cible.

Les distances comprises entre 125 et 600 mètres sont les plus importantes, et les stands et les buttes établis à ces distances et aux distances intermédiaires ne laissent rien à désirer.

De son côté, Wallenstadt a la place de tir sur la plaine comprise entre le village et le bord du lac ; il y a trois buttes établies, les stands n'existent pas, ils sont simplement indiqués par des piquets ; la position des cibles rend le tir difficile l'après-midi ; de même, par les grandes chaleurs, le tir est presque impossible ; l'air paraît vibrer aux yeux du tireur et, dans ces conditions, il est difficile de viser ; de plus, la place est exposée de tous côtés aux vents et surtout au vent d'ouest ; lorsqu'il souffle avec une certaine violence, le tir doit être interrompu.

Le seul avantage qu'offre cette place sur la nôtre , c'est d'avoir une ligne de tir qui s'étend jusqu'à 800 m.

A Fribourg, pour le tir de 600 à 1200 mètres (cette dernière distance est unique en Suisse), tir qui a lieu une fois ou deux pendant la durée d'une école, la troupe peut se transporter à Hauterive, de même que pour les feux d'ensemble, feux de vitesse, feux en tirailleurs et à distances inconnues ; cette course peut être en même temps utilisée pour des exercices pratiques, appréciation des distances, service de sûreté en marche, etc., etc.

Pour le tir de 600 à 1200 mètres et pour les feux que nous venons d'indiquer, l'avantage reste à Wallenstadt, sauf pour les feux en tirailleurs, qui sont aussi difficiles à exécuter qu'à Fribourg, et qui exigent un déplacement au Luziensteig, forteresse qui se trouve à six lieues au moins de Wallenstadt.

Au point de vue du service intérieur, du logement de la troupe, la comparaison est impossible à établir ; à Wallenstadt, les casernes sont de simples constructions en bois, manquant de tout ; le seul bâtiment en pierre qui existe peut contenir à peine une vingtaine d'hommes ; à Fribourg, tout le monde connaît les bâtiments vastes et spacieux, les logements élevés, bien aérés, soit des officiers, soit des soldats. Il y aurait même assez de place pour que, simultanément et sans se gêner, des écoles de tir puissent avoir lieu en même temps que des cours de répétition de bataillons.

L'impôt exhorbitant que le cantinier des casernes de Pérolles était

obligé de payer haussait un peu la pension et le prix des vivres et des liquides, mais la direction a changé ce tarif par trop draconien.

Désormais, les prix des vivres et de la pension seront les mêmes qu'à Colombier.

A Wallenstadt, tout se paie très cher, et les ressources que ce village offre sont excessivement restreintes.

Un point secondaire, mais qui mérite d'être pris en considération, c'est l'agrément et la société dont peuvent jouir, en dehors de leurs heures de service, les officiers et sous-officiers qui font partie des écoles de tir. Wallenstadt est un village manufacturier et agricole, où le militaire est limité à la société de ses collègues. Comme agrément, société et distraction, Fribourg lui est bien supérieur.

Un dernier point qui peut aussi entrer en ligne de compte, c'est la position géographique des deux places ; les indemnités de route, frais de déplacement diminuent en proportion de la position plus ou moins centrale de la place d'armes. Fribourg paraît être situé dans une position moins excentrique que Wallenstadt.

En résumé, nous pouvons dire que la place d'armes de Fribourg est complétement terminée et offre de grands avantages à tous les points de vue, sans présenter aucun inconvénient sérieux, tandis que Wallenstadt, pour entrer en lice avec Fribourg, doit tout établir et construire à neuf. Le Département militaire fédéral prendra certainement en considération les dépenses énormes faites pour l'établissement des casernes et des places de tir et la perfection de leur exécution ; puisqu'il n'y a rien de plus éloquent que les chiffres, nous terminerons en laissant ceux-ci parler :

Achat du terrain nécessaire pour l'emplacement de la place de tir	fr	122,500
Etablissement des lignes de tir avec le parachèvement des travaux	»	13,608
Stands et paraballes	»	12,758
Lignes télégraphiques	»	5,000
Total	fr.	153,866

Cette somme a donc été uniquement affectée à l'établissement de la place de tir ; la transformation de la fabrique en caserne a coûté au-delà de 400,000 fr. *(Bien public.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Département a commandé M. le capitaine Wenger, à Lausanne, comme 1er adjudant à l'état-major de la Ire division et M. le 1er lieutenant A. de Meuron, également à Lausanne, comme 2e adjudant dans le même état-major.

M. le 1er lieutenant A. Gautier, à Genève, est commandé comme adjudant du 4e régiment d'infanterie.

M. Crinsoz-de Cottens, adjudant sous-officier, jusqu'ici secrétaire à l'état-major de la 1re brigade d'infanterie, a été transféré à l'état-major de la 1re division.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.